

Belgique – Belgïe
P.P. – P.B.
5600 Philippeville 1
BC10272

CERCLE PHILATELIQUE YVETOIS



Mensuel (sauf juillet et août)
P 501051
Bureau de poste : PHILIPPEVILLE
Avril 2009
Bulletin n° 220

Editeur responsable
GUIDOSSE Jean-Marie
Rue de Charleroi , 118
5650 YVES-GOMEZEE

SOMMAIRE

01	Convocation – Ordre du jour
02	Direction de la philatélie - Communiqués
03 – 08	Les marques postales belges de 1849 à 1914 (2 ^{ème} partie)
09 – 10	Emission de 1946 – Les"-10% Van Acker" – 10 ^{ème} partie
11	Réalisation entre membres
12	Concours 2009 – Epreuve n° 4

NOS PROCHAINES REUNIONS

	29/05/2009	26/06/2009	
25/09/2009	30/10/2009	27/11/2009	18/12/2009

RENSEIGNEMENTS GENERAUX

Renouvellement des cotisations

- (x)** Cotisation à renouveler
- (xx)** Pas en règle de cotisation pour 2009
- (xxx)** Pas en règle de cotisation – Dernier envoi du périodique

Adresses utiles

Président	GUIDOSSE Jean-Marie Rue de Charleroi , 118 5650 Yves-Gomezée ☎ et 📠 071/65.03.50 (après 18 heures)
Secrétaire	SUYKENS Gérald Chaussée de Waterloo , 306 5002 Saint-Servais
Trésorier	DAVISTER Franz Rue Saint Donat , 21 5650 Chastrès
Site Web	http://cerclephilateliqueyvetois.be
Adresse e-mail	guidosse.jm@cerclephilateliqueyvetois.be

Cotisation du 01/01/2009 au 31/12/2009

Adultes : - Belgique : 5,00 €
- Autres pays : 7,50 €
Jeunes (-18 ans) : 1,25 €

Compte courant postal

000-1574474-67 au nom du CPY – Rue de Charleroi , 118 – 5650 Yves-Gomezée

CERCLE PHILATELIQUE YVETOIS

Cher membre ,

Le Comité a l'honneur de vous inviter à participer à la prochaine réunion mensuelle qui aura lieu **le vendredi 24 avril 2009 à 19 heures** au local habituel (ancienne école communale) .

Ordre du jour

1. Renouvellement des cotisations pour l'exercice 2009
2. Inscription des nouveaux membres
3. Mise à disposition de carnets de circulations
4. Informations philatéliques
5. Tombola
6. Réalisation entre membres
7. Remise des nouveautés de Belgique

Séance des débutants

Pour la séance spéciale des débutants , si possible , veuillez prendre un cutter , une latte , un crayon , une gomme , un feutre noir ou un stylo noir . Le papier carton et les feuilles de montage seront fournis par le cercle ainsi que les charnières et les bandes cristal .

Aérophilatélie



Une oblitération spéciale commémore le premier vol Lufthansa Bruxelles – Milan du 02/03/2009 . Jusqu'au vendredi 12 juin prochain , cette oblitération sur envois postaux au tarif minimum envoi normal peut être obtenue à l'adresse suivante : La Poste – Stamps & Philately – Service Oblitérations – Egide Walschaertsstraat , 1 – 2800 Mechelen . Les pièces doivent être envoyées avec la mention "oblitération Lufthansa" .

Assemblée générale de la FRCPB

La prochaine Assemblée générale de notre Fédération aura lieu le **samedi 25 avril prochain à 11 heures** à la Maison de la Philatélie – Rue Longtin , 44 – 1090 Jette . Onze points sont inscrits à l'ordre du jour .

DIRECTION DE LA PHILATELIE – COMMUNIQUES

Emission n° 12/2009 – 11/05/2009 – Les Maîtres de Musique

Thème : célébration des anniversaires de compositeurs renommés

- Henry PURCELL (1659 – 1695)
- Georg Friedrich HAENDEL (1685 – 1759)
- Joseph HAYDN (1732 – 1809)
- Felix MENDELSSOHN – BARTHOLDY (1809 – 1847)
- Clara SCHUMANN (1819 – 1896)

Valeur : ① ou 0,90 € (Europe)

Présentation : feuillet de 5 timbres-poste

Prix du feuillet : 4,50 €

Prévente : 09/05/2009 - 10h à 16h30 – Scheppers Instituut , Scheppersstraat 9 ,
2200 Herentals

Emission n° 13/2009 – 11/05/2009 – Antverpia 2010

Thème : préambule culturel au championnat européen de philatélie en 2010

- Peinture : MUHKA + "village flamand" de Luc TUYMANS
- Sculpture : Middelheim + "Orbino" de Luc DELEU
- Théâtre : Bourla + pièce de théâtre du "Toneelhuis"
- Cinéma : le Roma + "Hollywood sur l'Escaut" de Robbe DE HERT
- Littérature : statue du sculpteur Wilfried PAS + manuscrit de "Kaas" de Willem ELSSCHOT

Valeur : ① ou 0,59 €

Présentation : feuillet de 5 timbres-poste

Prix du feuillet : 5,50 €

Prévente : voir l'émission n° 12/2009 ci-dessus

Présence de Tom HAUTEKIET à Herentals de 10 à 12 heures

Emission n° 14/2009 – 11/05/2009 – Timbres d'été

Thème : vacances en Wallonie et en Flandre – photographe féminin + photographe masculin

Valeur : ① ou 0,59 €

Présentation : carnet de 10 timbres-poste autocollants

Prix du carnet : 5,90 €

Prévente : voir l'émission n° 12/2009 ci-dessus

Présence de Frédéric THIRY à Herentals

Timbre à date Antverpia 2010

A l'occasion du championnat national et européen de philatélie Antverpia 2010 , un timbre à date a été créé avec le code postal 2000 Anvers . Il sera présenté lors de la prévente organisée à Herentals le 09/05/2009 .

LES MARQUES POSTALES BELGES DE 1849 à 1914

(Article de Jean DU FOUR paru dans la revue "Balasse Magazine" à partir de décembre 1940)

(Article reproduit par le Cercle Philatélique de l'Eau d'Heure de Cerfontaine à partir de décembre 2008)

SECTION A : LES OBLITERATIONS

Premier groupe - Service des Postes

Chapitre premier – Les Bureaux sédentaires (suite)

En fait ,ce cachet à date , quoique primordial pour le service des postes , ne fut , pendant les premières années , qu'une simple marque postale qui , aux yeux des philatélistes , doit céder le pas à l'oblitération . L'Administration des Postes , en créant le timbre , n'eut d'abord qu'une idée : trouver aussitôt un tampon suffisamment lourd , une encre suffisamment grasse , pour mettre définitivement hors cause la plus belle vignette du monde , sans respect pour l'effigie de notre premier Roi , "afin d'empêcher qu'il ne soit fait usage une seconde fois des mêmes timbres-poste" (texte de l'instruction ministérielle du 17/06/1849) . Et elle n'y réussit que trop bien !

Dès lors , il ne pouvait être question du léger cachet à date , lequel continua , quelque part à l'endroit de la lettre , le rôle qu'il avait joué à l'époque des "précurseurs" (drôle de mot : comme si ces plis sans vignette annonçaient le timbre ou comme si le beau temps annonçait la pluie) .

Quoi qu'il en soit , cela nous oblige à classer en tête les "beaux" tampons muets (ou semi-muets) , uniquement destinés à oblitérer ; quitte à revenir au cachet à date lorsque celui-ci aura reçu à son tour mission d'oblitérer .

I. Les cachets muets

L'instruction du 17/06/1849 citée plus haut , parle "d'un timbre (lisez : cachet) spécial muni d'un numéro d'ordre" .

Elle continue en ces termes : "Il y aura deux séries distinctes de timbres , dont les numéros seront en rapport avec l'ordre alphabétique des bureaux de perception et de distribution : pour la première série , les lignes des timbres seront placées horizontalement et pour la seconde , dans le sens vertical" .

Et l'annexe n°5 indique la nomenclature des bureaux avec leurs numéros d'ordre ainsi que les modèles des cachets à employer .

L'instruction donna naissance à un premier groupe de cachets qu'on a appelé les "cachets à barres" .

A. Cachets à barres

Ces cachets sont essentiellement différents suivant qu'il s'agit de bureaux de perception ou de bureaux de distribution .

Les bureaux de perception sont des bureaux comptables habilités pour effectuer toutes les opérations postales .

Les bureaux de distribution , lesquels relèvent des bureaux de perception , sont des bureaux sous-comptables ne pouvant effectuer que des opérations restreintes , notamment au point de vue des managements de fonds .

1. Bureaux de perception

Les premiers cachets créés par l'instruction du 17/06/1849 consistaient en un cercle de barres parallèles avec le numéro d'ordre du bureau dans un rectangle central , les barres étant horizontales par rapport au numéro (figure 1) .

Nous avons ainsi le type A des cachets muets . A l'origine , ceux-ci comptaient 17 barres , cela en principe pour tous les bureaux de perception .

Une légère variante se remarque néanmoins pour les bureaux dont le numéro d'ordre est égal ou supérieur à 100 : les deux barres horizontales immédiatement au-dessus et au-dessous des chiffres ont une épaisseur constante , alors qu'elles sont amincies le long du rectangle central pour les bureaux numérotés de 1 à 99 (figures 1 et 2) .

Mais il y a plus grave : est-ce l'esprit particulariste qui caractérise nos compatriotes ? ou la morgue bien connue de nos grandes villes ? ou tout simplement le hasard d'une commande ? Dès le début , Anvers (n°4) , Bruxelles (n°24) , Gand (n°45) et Liège (n°73) se singularisèrent en arborant un cachet à 18 barres (figure 3) . La vérité nous force à reconnaître pourtant que dans la suite , Liège , plus modeste peut-être que ses sœurs , utilisa également le cachet à 17 barres du commun des bureaux .

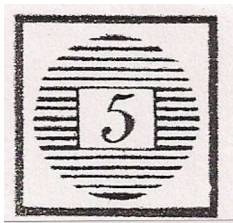


Figure 1

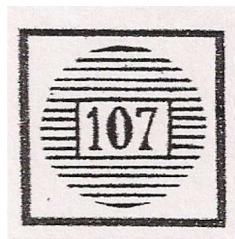


Figure 2



Figure 3

La liste des numéros de bureaux , que l'on compléta progressivement en bousculant l'ordre alphabétique du début , est trop répandue pour que nous la reproduisions ici (voir le catalogue Balasse 1940 – pages 123 à 125) .

Cette belle homogénéité (malgré les 18 barres des grandes villes) , si elle avait persisté , eût clos bien vite nos albums . Heureusement pour les spécialistes , elle ne dura guère . L'instruction ne spécifiait pas le nombre de barres imposé . Aussi une aimable diversité ne tarda-t-elle pas à se faire jour : des cachets spéciaux furent utilisés pendant des temps variables et pour des raisons inconnues , peut-être simplement par un caprice de constructeur désireux de faire œuvre personnelle .

Bruges , Bruxelles et Gand employèrent un cachet à 14 barres (figure 4) qui s'épanouit à l'époque des "médaillons" à filigrane simple et s'étiola après l'apparition des "médaillons" sans filigrane .

Sous le règne de ces derniers , Bruxelles inventa un cachet à 10 barres (figure 5) .

Nous allons oublier (on le voit si rarement) un joli cachet à 26 barres fines : il fit une apparition éphémère à Bruxelles au cours de l'année 1855 (figure 6) .



Figure 4



Figure 5



Figure 6

Bruxelles et Tournai (n° 120) se permirent même l'usage d'un cachet à points , ce qui était en désaccord formel avec les termes de l'instruction . Il est vrai que ces deux cachets (figures 7 et 8) sont plutôt formés de barres interrompues que de points à proprement parler , ce qui fait l'affaire du règlement ... et la nôtre , puisque cela nous permet de ranger ces deux cachets spéciaux sous la rubrique "cachets à barres) . Celui de Tournai vécut assez longtemps à l'époque des "médaillons" . Celui de Bruxelles ne fit qu'une apparition éclair de la fin de 1855 au début de 1856 ; c'est une grosse rareté .

La période des cachets à 17 et 18 barres connut en outre un cachet particulier au bureau annexe J de Verviers : ce bureau prit comme numéro d'ordre le numéro J23 du bureau principal de Verviers , suivi de l'abréviation A.1 (annexe 1) , d'où le joli cachet (figure 9) qui naquit avec les "médaillons" à filigrane simple et mourut sur les "médaillons" dentelés .



Figure 7

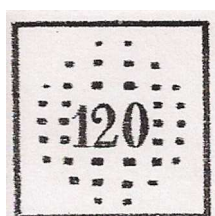


Figure 8

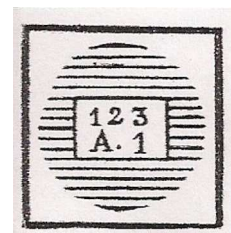


Figure 9

En 1858 , un cachet à 8 grosses barres (figure 10) fait son apparition et tend peu à peu à se substituer partout au cachet à 17 et 18 barres . Cela malgré son évidente laideur et peut-être à cause de cette laideur : ces barres épaisses qui salissent le dessin délicat de nos beaux "médaillons" appaurent à juste titre , aux yeux de

l'Administration , comme le dernier cri de la sécurité contre les "laveurs" d'oblitérations .

Tel quel , il n'en constitue pas moins un nouveau type général que nous appellerons type B .

Sous le règne des 8 barres , Bruxelles parvint encore à se distinguer en créant pour ses quatre bureaux de faubourgs , dont les noms étaient ceux des quatre points cardinaux , des cachets particuliers portant au centre , au lieu d'un numéro , les indications NORD , MIDI , EST ou OUEST (figure 11) .



Figure 10



Figure 11

Il est peut-être intéressant de noter ici que les cachets à 8 barres portant un numéro d'ordre égal ou supérieur à 200 correspondent à des bureaux ouverts peu de temps avant la suppression de ces cachets . Ces bureaux étaient d'ailleurs peu importants et leur courrier était assez restreint . Pour cette double raison , ces oblitérations sont plus rares et plus recherchées .

Tous ces cachets de type A et B sont réglementairement frappés à l'encre noire . Il arrive pourtant que l'on rencontre des cachets rouges ou bleus , et cela s'explique ; on se demande même comment on n'en trouve pas plus souvent ! En effet , comme nous le verrons plus loin , jusqu'au 31/12/1857 , les bureaux de perception apposaient leur cachet à date en rouge , sauf Bruxelles qui datait en bleu (l'encre noire étant réservée aux bureaux de distribution) . L'employé avait donc devant lui deux encres et il ne s'agissait pas de se tromper : noir pour l'oblitération rouge ou bleu pour le cachet à date ! Ce devait être une obsession . Quoi d'étonnant que le malheureux trempe son cachet à barres dans l'encre rouge ou bleue et obtienne une belle oblitération écarlate ou azur ! A moins que , ayant négligé de nettoyer son cachet en temps voulu , il n'obtienne une de ces empreintes sales où il y a du noir et du rouge ou du bleu et que l'on décore pompeusement du nom de rougeâtre ou bleuâtre .

De ce qui précède , on peut déduire que l'empreinte bleue ou bleuâtre ne peut se rencontrer qu'avec le cachet 24 de Bruxelles , et que l'empreinte rouge ou rougeâtre ne peut se rencontrer qu'avec les cachets des bureaux de perception (autres que Bruxelles) .

Mais on rencontre aussi des cachets verts ! Cela paraît difficile à expliquer pour les bureaux de perception , à moins qu'on admette , avec HANCIAU , que c'est là le résultat de l'altération d'une mauvaise encre bleue . Nous avons vu pas mal de lettres émanant du bureau de Bruxelles et dont les cachets , au lieu d'être bleus , étaient franchement verts , quelques-uns même violets ou grisâtres . Mystère de la chimie ? Secret des fournisseurs peu scrupuleux ? ...

Mention spéciale doit être faite ici d'un cachet de Bruxelles , de teinte "rouille" , que l'on rencontre de temps en temps sur le médaillon bleu à filigrane simple et seulement sur celui-là ! L'ayant vu sur lettre , nous tenons , croyons-nous , le mot de l'énigme : le cachet est nettement rouille sur le timbre et tout aussi nettement noir là où , débordant de la vignette , il a frappé la lettre ; il ne peut donc s'agir que d'une action chimique de l'encre bleue du timbre sur l'encre noire du cachet . Autre constatation : ce phénomène ne s'est produit qu'avec le cachet de Bruxelles , et durant une période donnée (1856) ; il provient donc de l'emploi d'une encre noire de composition spéciale et qui fut fournie temporairement au bureau de Bruxelles .

Un comble , c'est que le cachet à barres , créé exprès et uniquement pour oblitérer , a été utilisé exceptionnellement comme marque postale ! Nous avons vu un pli sans timbre lequel porte du côté de l'adresse un superbe cachet à barres ; d'autres lettres, avec timbre dûment oblitéré , mais portant au recto un deuxième cachet identique .

Les diverses oblitérations muettes de type A et B que nous venons de passer en revue sont évidemment d'une rareté très inégale , dépendant de leurs limites d'emploi et des timbres sur lesquels on les trouve .

2. Bureaux de distribution

Aux termes de l'instruction du 17/06/1849 , les cachets de ces bureaux diffèrent essentiellement de ceux des bureaux de perception par la disposition des barres , lesquelles sont placées ici dans le sens vertical . Ils comptent 18 barres et rentrent donc dans le type A (figure 12) . On n'en connaît guère de variantes et pas davantage de cachets particuliers ou spéciaux .

Nous nous abstiendrons , tout comme pour les cachets des bureaux de perception , de donner la liste des numéros correspondant aux divers bureaux , liste que l'on retrouve un peu partout et notamment dans le catalogue BALASSE 1940 . Ici encore, l'intention du début de suivre l'ordre alphabétique des communes fut rapidement contrecarrée par la création de nouveaux bureaux et la promotion de certains autres au rang de perception .

Notons que quelques-uns d'entre eux furent créés à partir de 1860 , peu de temps avant la suppression des cachets à barre (1864) . Pour cette raison et aussi à cause du peu d'importance de ces nouveaux venus , les n° 120 et suivants se rencontrent beaucoup plus rarement que les autres et sont , de ce fait , plus recherchés .

Le dernier bureau créé , celui de Sweveghem en 1863 , s'est conformé au type adopté depuis quelque temps pour les perceptions : le cachet à 8 barres . Nous nous trouvons donc ici devant un cachet de distribution du type B , cachet à 8 barres , mais verticales (figure 13) .



Figure 12



Figure 13

Ainsi que nous l'avons dit plus haut , le cachet des bureaux de distribution était réglementairement noir . Comment se fait-il dès lors qu'on rencontre , très rarement il est vrai , une oblitération de distribution bleue , nous l'ignorons . Quoi qu'il en soit , c'est là une curiosité des plus intéressantes .

Autre constatation curieuse : l'on trouve assez fréquemment des plis originaires d'Alost , dont l'oblitération porte le n°2 qui est bien le numéro de ce bureau , mais avec barres verticales , alors qu'Alost fut depuis l'origine une perception . Cette anomalie constatée dès le début de 1854 persista pendant de nombreuses années . Le cas n'est d'ailleurs pas unique . Mr André de Cock a signalé dans le Philatéliste Belge du 30/11/1936 , que le bureau de Beverloo , perception depuis 1849 avec cachet à barres horizontales et n°17 , a employé en 1855 un cachet de distribution avec le même numéro . On ne connaît pas à ce jour la raison de ces entorses aux règlements .

B. Cachets à points

L'ordre de service du 04/04/1864 dit :

"Les bureaux de poste seront pourvus , en temps utile , de timbres oblitérants d'un nouveau type , qu'ils devront employer à partir du 15 avril prochain , en remplacement de ceux dont ils se servent actuellement pour l'annulation des estampilles apposées sur les lettres" .

Cette oblitération d'un modèle nouveau chez nous semble imitée de celle qui était alors en usage en France . Beaucoup plus légère que les oblitérations à barres , elle permet de respecter à la fois les prescriptions de l'Administration et les traits du Souverain .

Ce cachet , que nous classerons sous la dénomination de type C , consiste en un double losange de points , le losange extérieur comptant 20 points . Le losange intérieur 12 points . Au centre figure le numéro du bureau , établi suivant une liste qui était jointe à l'ordre de service ci-dessus (figure 14) . Cette liste , qui au début respectait elle aussi l'ordre alphabétique , fut complétée par la suite , en raison de l'ouverture de nouveaux bureaux (voir catalogue Balasse 1940 – pages 129 à 130) .

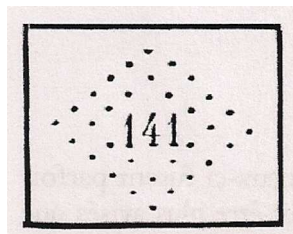


Figure 14

Nous croyons qu'il n'est pas sans intérêt de faire remarquer ici que le cachet à points ayant été employé dès le 15/04/1864 et les premiers timbres typographiques à l'effigie de Léopold 1^{er} n'ayant été émis que le 01/11/1865 , on ne peut voir sur ces timbres l'oblitération à barres des bureaux sédentaires .

D'autre part , il est possible de rencontrer le cachet à points sur tous les timbres gravés à l'effigie de Léopold 1^{er} ; c'est rarement le cas cependant pour les

"médaillons" sans filigrane et très exceptionnellement le cas pour les "médaillons" à filigrane simple ou encadré et à fortiori pour les "épaulettes" ; cette oblitération ne devient normale que sur les timbres dentelés . Même sur ceux-ci , on ne trouve pas souvent les cachets portant les n°411 et au-delà , correspondant à des bureaux créés après la mise en vente des timbres de l'émission de 1865 .

Ici encore , il existe des cachets bleus , qui s'expliquent difficilement et qui sont vraiment rares .

Nous avons vu d'autre part un imprimé en papier rouge où l'oblitération avait pris , tant sur le timbre que sur la feuille , une teinte franchement jaune : simple réaction chimique , visible d'ailleurs aussi , bien qu'à des degrés moindres , sur les cachets à date de départ et d'arrivée . **A suivre ...**

Emission de 1946 – Les "-10% Van Acker" – 10^{ème} partie

2. Tarifs postaux en service international (suite)

Lettre

- Tarif simple port : 3,15 fr
- Droit de recommandation : 3,15 fr
- Taxe EXPRES : 6,30 fr



Lettre d'Ixelles vers Oregon (USA) – 24/07/1946



Lettre de Schaerbeek vers Sofia (Bulgarie) – 04/04/1946



Lettre de Liège vers Québec (Canada) - ??/03/1948



Lettre de Liège vers Buenos Aires (Argentine)

REALISATION ENTRE MEMBRES

Références : REM/2009-04

N° du lot	Code	Pays	N° des timbres	Etat	Cote	Départ	Offre
Belgique							
1	CL	B	814/822	**	72,00	30,00	
2	CL	B	827/831	**	90,00	38,00	
3	CL	B	863/867	**	125,00	52,50	
4	CL	B	898/899	**	320,00	135,00	
5	CL	B	938/940	**	70,00	30,00	
6	CL	B	946/951	**	175,00	74,00	
Duostamps							
7	CL	B	Pensée – SPAB	**		3,00	
8	CL	B	Pensée – Ferphilex	**		3,00	
9	CL	B	Pensée – Chien	**		3,00	
10	CL	B	Pensée – CRTS	**		3,00	
11	CL	B	Pensée – CRTS	**		3,00	
12	CL	B	Cor postal blanc – Tintin	**		3,00	
13	CL	B	Cor postal blanc – Tintin	**		3,00	
14	CL	B	Cor postal blanc – Tintin	**		3,00	
15	CL	B	Cor postal rouge – Le restaurant du coeur de Charleroi	**		3,00	
16	CL	B	Cor postal rouge – Solidarité Asie	**		3,00	
BD							
17	CL	B	Recommandé avec TP Tintin – Junex 29/09/1979	Obl		7,50	
18	CL	Tatapctah	Feuille 15 TP Tintin – Tatapctah – 2004	**		15,00	
19	CL	?	Feuille 15 TP Tintin – 2004	**		15,00	
20	CL	?	6 TP Tintin – 2004	**		7,50	
21	CL	?	6 TP tintin – 2004	**		7,50	
22	CL	?	6 TP Tintin – 2004	**		7,50	
23	CL	?	6 TP Tintin – 2004	**		7,50	
24	CL	?	6 TP Tintin – 2004	**		7,50	
25	CL	?	6 TP Tintin – 2004	**		7,50	

Saison 2009 – Epreuve n°04 – 10 points

A remettre au plus tard à la réunion du 29/05/2009

Nom et prénom :

1) Statuette de St Martin à Onhaye-lez-Dinant .

N° /1

2) "Old Master" .

N° /1

3) Sur quels timbres retrouve-t-on la représentation des n°1 et 5 ?

N° /1

4) Symbole de l'Union des Flamands et Wallons .

N° /1

5) "La mort poursuivant la horde humaine" .

N° /1

6) Chapelle-mémorial dédiée aux martyrs de Kongolo .

N° /1

7) Croix de Lorraine et dragon .

N° /1

8) "Les loisirs" .

N° /1

9) Cette cloche pèse 9.500 kgs et mesure 2,5 m de haut .

N° /1

10) L'image de ce peintre est identique sur deux timbres mais les dimensions diffèrent .

N° /1